



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vénerie sous terre et chasse aux blaireaux

Question écrite n° 29762

Texte de la question

Mme Frédérique Tuffnell attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la chasse et le déterrage des blaireaux. Protégée dans la plupart des pays européens, l'espèce est classée dans l'annexe III de la convention de Berne, ce qui implique une protection à l'échelle internationale. En France, la destruction des blaireaux est largement autorisée et se pratique surtout par le biais de la chasse sous terre, qui consiste à boucher les entrées du terrier du blaireau pour ne leur laisser qu'une issue, dans laquelle s'introduisent des chiens de chasse. Le blaireau est ensuite extrait du terrier à l'aide de pinces métalliques, sources de davantage de blessures et de stress, avant d'être abattu au fusil ou au couteau. Il s'agit pourtant d'une espèce indigène, non-comestible, et dont les effectifs réels ne sont pas connus, en raison de son mode de vie sous-terrain et nocturne. Elle n'est pas source de dommages particuliers sur les parcelles agricoles et sa sensibilité à la tuberculose bovine ne justifie pas sa destruction systématique, comme le rappelle une étude publiée par l'Anses en octobre 2019. En outre, la pratique de la chasse sous terre offrirait des conditions propices à la transmission de cette même maladie. L'arrêté du 1er avril 2019 modifiant l'arrêté du 18 mars 1982 relatif à l'exercice de la vénerie n'a pas offert des conditions suffisantes pour rendre cette pratique traditionnelle éthique et aujourd'hui, la crise sanitaire montre à quel point la destruction des milieux et espèces sauvages étaient source de risques sanitaires. En mars 2020, le gouvernement britannique a annoncé la fin progressive de l'abattage des blaireaux en Angleterre ainsi que le lancement d'une grande campagne de vaccination contre la tuberculose bovine. Elle lui demande quelles solutions elle propose pour mettre fin, dans les plus brefs délais, à cette pratique barbare.

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Tuffnell](#)

Circonscription : Charente-Maritime (2^e circonscription) - Écologie Démocratie Solidarité

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29762

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2020](#), page 3646

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)